



Monsieur le Contrôleur général RIVIERE
SDIS du Puy de Dôme
143 avenue du Brézet
BP 280
63008 CLERMONT FERRAND CEDEX

Ambert, le 1^{er} avril 2021

Service : Déchets
Affaire suivie par : FOURNIOUX François
Tél. : 04 73 82 76 91

Objet : Nécessité et obligation des manœuvres pompiers sur nos sites de collecte/gestion des déchets et parc de véhicules électriques

Monsieur le Contrôleur général,

La communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ est gestionnaire de plusieurs sites de collecte et gestion des déchets qui sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en raison du caractère dangereux que génère certains déchets, et les quantités de déchets accueillies.

Nous exploitons 7 déchetteries (Ambert, Cunlhat, Arlanc, Vertolaye (face à SANOFI), St Germain l'Herm, St Anthème, Viverols) et un ISDND (le Poyet à Ambert) accueillant plus de 10 000 tonnes de déchets par an.

Les arrêtés préfectoraux qui autorisent l'exploitation de ces sites ICPE exigent que des exercices « incendies » soient réalisés régulièrement.

Nous avons été confrontés ces dernières années à plusieurs départs d'incendie sur le site ISDND d'Ambert au niveau du casier à déchets. Les interventions du centre de secours d'Ambert se sont toujours bien passées et terminées jusqu'à présent, mais l'absence de connaissance du site (réserves d'eau, accès au site, ...) des sapeurs-pompiers apparaît comme un problème.

Nous avons demandé à plusieurs reprises que des exercices de manœuvre sur le site de l'ISDND d'Ambert par les casernes d'Ambert et Marsac en Livradois (et pourquoi pas Arlanc et Job) puissent être effectués en notre présence, sans succès.

Par ailleurs, **ces exercices de manœuvre seraient aussi nécessaires sur l'ensemble de nos déchetteries**, par chacune des casernes concernées, en raison surtout du stockage des déchets chimiques des usagers accueillis, et stockés dans un caisson spécifique.

Ce type de manœuvre a été réalisé par le passé par certaines casernes, mais cela date, et nos sites ont évolué depuis en matière de sécurité et protection incendie.



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

Par ailleurs, notre site de la rue Anna Rodier à Ambert a été équipé d'un **parc de bornes électriques où sont stationnées nos 16 véhicules électriques**. Ces véhicules et bornes font l'objet de procédures particulières en cas d'incendie. Là aussi, une connaissance approfondie du site et des véhicules (15 NISSAN et 1 RENAULT) nous semble primordiale pour vos équipes basées à Ambert.

Pour l'ensemble de ces raisons, je sollicite votre aide afin que vous sensibilisiez vos chefs de centre de secours à la nécessité absolue de mettre en place, en concordance avec les responsables du service Déchets/Matériels, des manœuvres incendie sur nos sites.

Le responsable du service Déchets/Matériels, Monsieur FOURNIOUX (06 31 12 61 06) est à la disposition de vos chefs de centres de secours.

Veillez agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de mes bien cordiales salutations.

Le Président

Daniel FORESTIER